

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 mai 2007  
(convocation du 14 mai 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DANCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 30)  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BRANA Pierre  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain  
M. LABISTE Bernard à M. DOUGADOS Daniel  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. SEUROT Bernard à M. NEUVILLE Michel  
M.SOUBIRAN Claude à M.BOBET Patrick (jusqu'à 10 h 15)  
M. ANZIANI Alain à M. BELIN Bernard  
Mme. BRACQ Mireille à Mme. DANCHE Michelle  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M.CAZENAVE Charles à BELLOC Alain (jusqu'à 10 h 40)  
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent

M.DELAUX Stéphan à M.DAVID J.Louis (jusqu'à 10 h 10)  
Mme.DUBOURG-LAVROFF Sonia à M.DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 30)  
M. FERILLOT Michel à M. TAVART Jean-Michel  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques  
M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri  
M. HOURCQ Robert à M. BAUDRY Claude  
M.JAULT Daniel à M.RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 40)  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. PUJO Colette  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. CAZALET Anne-Marie  
Mme. WALRYCK Anne à M. REBIERE André

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Équipements des services - Fourniture des matériels informatiques - Droits d'usage des logiciels - Prestations d'installation - Extension de garantie - Appel d'offres ouvert – Autorisation**

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux gère à ce jour un parc informatique de 1440 micro-ordinateurs, 550 imprimantes locales et réseau, auxquels s'ajoutent 29 traceurs grand format (A0+) ainsi qu'un ensemble de petits périphériques (scanners, lecteur ZIP).

La quasi-totalité des postes est connectée au réseau local Ethernet 100Mb et accède à tous les environnements de serveurs de la CUB.

Les postes DAO, au nombre de 120 (sous Windows XP Pro SP2), utilisent entre autres l'outil AUTOCAD MAP version 2006 ou ultérieure et impriment sur les traceurs A0+. Le parc informatique est réparti sur 24 sites interconnectés.

Par délibération 2006/0496, lors de sa séance, le Conseil de Communauté du 21 juillet 2006 a autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert à bons de commande afin de renouveler et de compléter le parc actuel, tout en préservant l'homogénéité et la cohérence. Lors de la Commission d'Appel d'Offres du 21 février 2007, le marché a été déclaré infructueux, les offres fournies par les opérateurs économiques ne respectant pas strictement toutes les exigences du cahier des clauses techniques particulières.

La Commission d'Appel d'Offres a alors préconisé, à cahier des charges inchangé, de lancer une procédure de marché négocié après publicité préalable et mise en concurrence, ne se limitant donc pas aux trois seuls candidats de l'appel d'offres.

Mais, les caractéristiques techniques des équipements proposés sur le marché ayant évolué, il est apparu souhaitable d'apporter des correctifs aux descriptions des matériels dont la Communauté Urbaine a besoin, tout en permettant également d'élargir la concurrence.

Les conditions initiales du marché ayant substantiellement changées, il nous faut procéder à la recherche de prestataires par la voie d'un nouvel appel d'offres ouvert régi par les

articles 33,57 à 59 du Code des Marchés Publics issu du décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 qui, dans son article 10, fait désormais de l'allotissement la règle, afin de susciter la plus large concurrence.

La Communauté Urbaine de Bordeaux ne pouvant déterminer le moment où les services exprimeront leurs besoins, tant en matériels que logiciels, le marché sera à bons de commandes, avec minimum et maximum, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Le marché, d'une durée de 24 mois à compter de la notification comporte 2 lots :

- Lot 1 : Postes informatiques, accessoires et logiciels, lui-même décomposé en 3 parties indissociables :
  - partie 1 : fourniture des matériels et extension de garantie de 3 ans sur site,
  - partie 2 : droits et usage des logiciels,
  - partie 3 : prestations d'installation et de mise en œuvre.

Ce lot prend la forme d'un marché à bons de commande avec un montant minimum de 500 000 € HT, et un montant maximum de 2 000 000 €HT.

- Lot 2 : Périphériques d'impression, lui-même décomposé en 3 parties indissociables :
  - partie 1 : fourniture des matériels et extension de garantie de 3 ans sur site,
  - partie 2 : droits et usage des logiciels relatifs aux systèmes d'impression,
  - partie 3 : prestations d'installation et de mise en œuvre.

Ce lot prend la forme d'un marché à bons de commande avec un montant minimum de 250 000 € HT, et un montant maximum de 1 000 000 €HT.

Pour la durée totale du marché, le montant minimal est de 750 000 € HT et le montant maximum de 3 000 000 € HT.

Le marché est à prix unitaire.

L'opération sera imputée au budget principal de l'exercice en cours, quelque soit le lot :

Chapitre 21 – compte 2183 – fonction 0200 - CRB R300

Chapitre 20 – compte 205 – fonction 0200 - CRB R300

Chapitre 011 – compte 60632 – fonction 0201 - CRB R300

Chapitre 011 – compte 6156 – fonction 0201 - CRB R300

Chapitre 011 – compte 6288 – fonction 0201 - CRB R300

Chapitre 65 – compte 651 – fonction 0201 - CRB R300

Le montant étant supérieur à 210 000 € HT, l'opération donnera lieu à publicité européenne.

Conformément aux articles L2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises est tenu à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés au 13<sup>ème</sup> étage de la Communauté Urbaine.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir décider le renouvellement des équipements informatiques, d'entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer la mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert à bons de commande, en application des articles 33, 57 à 59, et 77 du Code des Marchés Publics,
- à signer le marché à intervenir à intervenir avec les opérateurs économiques qui auront émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à cet appel d'offres,
- à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un nouveau dossier adapté à la conjoncture économique ou modifié en application de l'article 59-III, soit par marché négocié dans les conditions prévues à l'article 3° du II de l'article 35 dans le cas d'offres inappropriées ou au 1° du I de l'article 35 dans le cas d'offres irrégulières ou inacceptables du Code des Marchés Publics,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2007,

Pour expédition conforme,  
pour le Président  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
7 JUIN 2007**

**PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2007**

M. MICHEL MERCIER